

LE 18 AVRIL 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le lundi 18 avril 2016 sur les 19 h au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle séance sont présents Madame la conseillère Mélanie Dupré et Messieurs les conseillers :

Pierre Adam  
Pierre Bissonnette  
Alain Poisson

Jean Robert  
Daniel Tétrault

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Marilyn Nadeau.

Le directeur général, Monsieur Denis Meunier, est également présent.

---

#### AVIS SPÉCIAL

1. Résolution autorisant la conclusion d'une entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration avec le gouvernement du Québec;
2. Résolution confiant un mandat de génie;
3. Résolution relative à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal;
4. Résolution concernant le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques pour l'an 5;
5. Période de questions;
6. Clôture de la séance.

---

#### Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

#### Lecture de l'avis de convocation

Le directeur général donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil municipal, tel que requis.

#### Renonciation à l'avis de convocation

Tous les membres du conseil étant présents, tous renoncent à leur avis de convocation, conformément aux dispositions de l'article 153 du Code municipal.

078-16

#### Entente de contribution financière - programme Réhabilitation du réseau routier local

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance d'un projet d'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration à intervenir avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE ledit Conseil se déclare satisfait de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le projet d'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration en vertu du programme de Réhabilitation du réseau routier local à intervenir avec le gouvernement du Québec.

Il est également résolu d'autoriser Madame la mairesse, Marilyn Nadeau, à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

079-16 Honoraires professionnels en génie - mandat

ATTENDU QUE le Conseil municipal entend procéder à la réfection de certains chemins;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la réalisation de plans, devis et estimation du coût des travaux;

ATTENDU QUE la firme BHP experts-conseils SEC a soumis une proposition d'honoraires pour la préparation des documents nécessaires ainsi que pour la surveillance de bureau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services professionnels de BHP experts-conseils SEC datée du 8 avril 2016, au montant de 20 400 \$ plus taxes, concernant la réfection d'une partie du rang de la Rivière Nord, du rang du Cordon et du chemin Tétrault.

080-16 Amélioration du réseau routier municipal - demande d'aide financière

ATTENDU QUE le Conseil municipal entend, au cours de la présente année, procéder à la réfection du pavage d'une partie du rang du Cordon, du rang de la Rivière Nord et du chemin Tétrault;

ATTENDU QUE la Municipalité estime ces coûts à plus de 600 000 \$, et, qu'il y a lieu de requérir une aide financière dans le cadre du « Programme d'amélioration du réseau routier municipal »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers de s'adresser au député de Borduas, Monsieur Simon Jolin-Barrette, afin d'obtenir une aide financière de 50 000 \$ dans le cadre du « Programme d'amélioration du réseau routier municipal ».

081-16 Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques/rapport annuel - an 5

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du plan de mise en œuvre élaboré par la MRC de La Vallée-du-Richelieu avec la collaboration de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le plan de mise en œuvre de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste prévu pour l'an 5 (2015) suivant l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques, lequel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Période de questions

Aucune personne n'a assisté à la séance extraordinaire.

082-16 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 15.

Le directeur général,

La présidente,

---

---